

**DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST (DEO) CANADA  
DIRECTION DE LA VÉRIFICATION ET DE L'ÉVALUATION (V et E)  
RAPPORT DE SUIVI (2005-2006) (29 mars 2006)  
SUIVI DES VÉRIFICATIONS/ÉVALUATIONS/EXAMENS COMPLÉTÉS ANTÉRIEUREMENT**

**Contexte**

Un processus de vérification ou d'évaluation comprend cinq phases : planification préliminaire (préparation), planification, exécution (travail sur le terrain), compte rendu et suivi.

Un suivi est donc la dernière étape du processus de vérification ou d'évaluation et résulte en un rapport distinct habituellement appelé « rapport de suivi » qui est présenté à la direction.

Le suivi a pour principal objectif de déterminer les progrès réalisés par la direction pour ce qui est de la mise en oeuvre des recommandations et de l'exécution des suivis établis dans les plans d'action de la direction.

Les suivis sont habituellement exécutés après que la direction a eu une période de temps raisonnable pour mettre en oeuvre son plan d'action – soit périodiquement, soit annuellement, mais pas plus de deux ans après qu'un rapport de vérification ou d'évaluation ait été présenté à la direction.

**Suivi 2005-2006**

Au cours de 2005-2006, la Direction de l'É et V a complété des suivis pour huit projets déjà terminés : trois vérifications, deux examens et trois évaluations.

Des plans d'action de la direction avaient été élaborés pour tous ces projets et la mise en oeuvre devait être terminée le 31 mars 2005.

Un sommaire du statut des progrès réalisés au chapitre de la mise en oeuvre des recommandations est présenté ci-dessous.

Projet	Nombre de recommandations	Statut de la mise en oeuvre – Nombre		
		Oui	Non	Partiel
Passation de marchés (Vérification -2004)	14	10	0	4
Programme de développement des collectivités (Vérification –2003)	5	1	1	3
Programme d'infrastructures Canada (C-B.) (Vérification-2003)	25	22	0	3
Supervision et paiements (Examen-2003)	14	3	0	11
Assurance de la qualité (Examen-2003)	3	0	0	3
Programme de développement des collectivités (Évaluation-2003)	9	2	1	6
Plan d'action pour les langues officielles (Évaluation-2004)	8	7	0	1
Stratégie de développement durable (Évaluation-2004)	5	4	0	1
Centres de services aux entreprises du Canada (Évaluation-2002)	* Le suivi n'a pas été fait – sera fait après le renouvellement du programme			

**Rapport de suivi**

Le rapport de suivi (sous forme de gabarit) ne présente que les recommandations (et les éléments correspondants du plan d'action de la direction) qui n'ont pas été mis en oeuvre ou partiellement mis en oeuvre.

Le rapport présente également une analyse des écarts : constatations relativement au statut des progrès réalisés, aux explications de la direction pour n'avoir pas terminé les mises en oeuvre et délais d'achèvement de la mise en

oeuvre prévus et il met en lumière les enjeux importants communs à tous les programmes et qui nécessitent une attention immédiate.

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

**PROBLÈMES COMMUNS (IMPORTANTES) NÉCESSITANT UNE ATTENTION IMMÉDIATE**

1. **MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES** – Il faut établir et mettre en œuvre des processus/pratiques de régie de programmes et de mise en œuvre de programmes standards et uniformes, surveiller les progrès réalisés quant à leur mise en œuvre et communiquer les pratiques exemplaires dans toutes les régions à mesure que les programmes sont mis en œuvre par l’entremise de celles-ci. La gestion des programmes à l’AC est essentielle pour pouvoir améliorer la reddition de comptes ministérielle tout en tenant compte des priorités et des pratiques régionales.
2. **MESURE DU RENDEMENT ET RAPPORT** – Il faut apporter des améliorations dans ce domaine, à savoir dans l’élaboration et l’application de bons indicateurs et de bonnes mesures et dans la capacité à faire rapport sur ceux-ci de façon précise et efficiente et de façon uniforme en tant que ministère, particulièrement compte tenu du Comité d’examen des dépenses (CED), de la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) et de l’architecture d’activités de programmes (AAP). On doit également être en mesure de pouvoir bénéficier des futures initiatives à l’échelle ministérielle.
3. **DOCUMENTATION OU TENUE DES DOSSIERS** – De nombreux rapports font état de lacunes concernant les dossiers/la documentation liés aux programmes et aux projets gérés à l’AC et dans les régions, y compris à S et P. Par conséquent, il faut conserver adéquatement tous les dossiers relatifs aux projets et aux programmes dans le cadre d’une pratique de saine gestion et dans le but de soutenir les décisions de la direction.
4. **VÉRIFICATION DU PIC-C.-B.** – Les points soulevés lors de la vérification sont semblables à ceux qui sont présentés dans l’évaluation du PIC (achevée en septembre 2005). Il faut assurer une étroite surveillance de ce programme dans toutes les régions pour éviter les retards dans la mise en œuvre des projets/des programmes et faciliter l’achèvement du programme dans les délais prévus (mars 2008).

**REMARQUE :** Étant donné que la majorité des programmes de DEO a été mise en place avant la détermination des exigences relatives au CGRR et au CVFR, il est compréhensible que ces lacunes existent, mais puisque l’on ajoute maintenant de nouveaux programmes et que l’on renouvelle les anciens programmes, on doit améliorer l’élaboration du processus relatif au CGRR et au CVFR pour chaque programme en faisant participer les principaux intervenants, qui s’occuperont des domaines pertinents liés à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes, afin de faciliter la mise en œuvre des programmes et de promouvoir la reddition de comptes dans les régions et l’AC.

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D’ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
Évaluation du Programme de développement des collectivités (PDC) (2004)	1. Continuer à soutenir financièrement le réseau de SADC et le programme.	DEO renouvellera les ententes de contribution des SADC (EC) (conditionnellement au renouvellement des modalités du programme) aux fins de financement à long terme.	Les EC n'ont pas encore été renouvelées étant donné que l'on procède actuellement au renouvellement du programme.	Retard (octobre 2005) concernant l'approbation du CT pour ce qui est du financement des modalités du nouveau programme.	Avril 2006	Programmes – AC; régions
	2. Établir un modèle de gouvernance standard que pourront adopter les SADC.	DEO établira les normes minimales et veillera à ce que les SADC les respectent.	Le CGRR provisoire (qui précise les normes minimales) a été préparé et doit être approuvé.	Le CGRR a été approuvé et remis aux régions.	Avril 2006	Programmes - AC
	3. Simplifier les exigences en matière de surveillance et de rapport.	DEO examinera la faisabilité concernant le système de rapport automatisé.	La DGIT n'a pas fini d'évaluer la faisabilité de l'acquisition d'un outil automatisé - <b>fait</b>	Le contrat visant la mise au point d'un système de rapport en ligne a été signé.	Juin 2006	Programmes - AC
	4. Fournir régulièrement des commentaires sur le rendement des SADC.	DEO mettra en œuvre des processus permettant de fournir des commentaires et de transmettre des rapports par Internet.	On n'a pas fourni de commentaires ni transmis de rapports étant donné que le système de rapport approprié n'est pas en place.	On met actuellement le système au point. Les SADC seront en mesure d'accéder aux rapports régionaux par Internet.	Juin 2006	Programmes - AC

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D’ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
	5. Promouvoir une sensibilisation proactive au sein des SADC.	DEO élaborera une stratégie de marketing régionale/pour toute la région de l’Ouest.	La stratégie de marketing n’a pas encore été élaborée.	Les lignes directrices sur la visibilité fédérale ont été transmises aux SADC. On a mis sur pied un groupe de travail conjoint DEO/DC pour élaborer une stratégie d’image de marque commune pour le Programme de développement des collectivités dans l’Ouest canadien.	Mise au point de la stratégie : juin 2006; mise en œuvre de la stratégie : avril 2007.	Programmes – AC; CMC
	6. Élaborer et remettre le plan de relève.	DEO travaillera avec les ODC à l’élaboration et à la mise en œuvre de ces outils.	Les outils n’ont pas encore été mis au point.	Les ODC ont déterminé les compétences de base et établissent des programmes de formation des employés. On offre de la formation.	Continu	Programmes - AC

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHÉVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D'ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT : LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
<b>Évaluation des langues officielles (PALO) (2004)</b>	1. Mettre à jour l'analyse des besoins concernant le programme de prêts.	On examinera ce point dans le cadre du renouvellement des OFVE.	Le financement des OFVE n'a pas encore été renouvelé.	Il y a des retards attribuables à la nécessité d'effectuer plus de recherches/d'analyses et aux pénuries de personnel non prévues.	Décembre 2006	Programmes - AC
<b>Évaluation de la Stratégie de développement durable (SDD) (2004)</b>	1. La direction devrait soutenir et reconnaître les initiatives liées à la SDD.	On déterminera les occasions de soutenir et de reconnaître les initiatives liées à la SDD.	On a déterminé certaines occasions et options permettant de soutenir les initiatives liées à la SDD.	On fait rapport sur les travaux continus.	Mars 2007	Politiques - AC
<b>Évaluation du Centre de services aux entreprises du Canada (CSEC) (2002)</b>	1. <b>Aucun suivi</b> ne sera effectué avant avril 2006 en raison du renouvellement du programme.				Septembre 2006	

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D'ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT : LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
<b>Vérification de la passation des marchés (2004)</b>	1. Obtenir des précisions sur les exigences du SCT concernant le président (AFS) et les membres du comité.	On a mis sur pied le comité d'examen des marchés (CEM), mais en ce qui concerne le poste de président, il faut examiner la question avec le SCT.	Le processus n'a pas encore été achevé.	Le SMA, Ottawa, continuera de présider le comité, et le DG des Finances et le DG des Services intégrés seront membres du comité.	S/O	S/O
	2. Mettre en place le système de surveillance pour vérifier la mise en œuvre du PAG.	Les recommandations découlant de la vérification interne effectuée en 1997 et du suivi effectué en 1999 ont été mises en œuvre. V et E mettra en place un système de suivi pour les PAG au cours des 18 prochains mois.	V et E n'a pas établi de système pour surveiller les PAG.	V et E mettra en place un système permettant de surveiller les PAG. Le CVEM surveillera la mise en œuvre du PAG.	Juillet 2006  Continu	V et E  CVEM
	3. Élaborer et communiquer des normes de service et des options relatives à la passation de marchés.	Les normes de service figureront dans le « guide des gestionnaires ».	L'élaboration des normes de service n'est pas terminée.	On rédige actuellement le guide.	Mai 2006	DG, Services intégrés
	4. V et E devrait s'assurer que le CEM reçoit tous les contrats aux fins d'examen, conformément à son mandat, et que ses décisions sont mises en œuvre.	V et E fera l'examen de la conformité au mandat du CEM dans le futur.	V et E n'a pas effectué de vérification de marchés au cours des deux dernières années, mais termine actuellement un suivi de la vérification complétée précédemment.	Le plan triennal de V et E n'a pas encore été élaboré.	Mars 2006	V et E
<b>Vérification de la passation des marchés (1999)</b>	Les recommandations de 1999 sont dépassées et ont été remplacées par les recommandations de 2004. La politique en matière de passation de marchés et l'application de celle-ci ont également changé. Par conséquent, aucun suivi n'est nécessaire concernant ce PAG.					

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D’ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT : LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
<b>Examen de l'assurance de la qualité (EAQ) (2003)</b>	1. DEO doit élaborer et mettre en œuvre un processus de gestion de l'assurance de la qualité.	DEO élaborera et mettra en œuvre un processus d'EAQ aux fins d'application uniforme des politiques/procédures.	La mise en œuvre n'est pas terminée; on s'occupe actuellement de certains aspects.	Les travaux sont en cours, et le groupe de travail élaborera et mettra en œuvre le processus par étape.	Septembre 2007	Programmes – AC; S et P; régions

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

	<p>2. DEO devrait normaliser les formulaires/dossiers relatifs aux projets dans toutes les régions.</p>	<p>DEO fournira des formulaires et des outils standards au moyen du site intranet.</p>	<p>La normalisation a été effectuée à 90 p. 100 au moyen de l'OEP et constitue une activité continue.</p>	<p>On a établi le rôle de coordination centrale. Le groupe de travail s'occupe de la normalisation du processus de modification.</p>	<p>Élaboration de directives concernant les demandes – Début de l'évaluation initiale des projets (EIP) en octobre 2005. On élaborera les directives concernant l'enregistrement des nouvelles demandes en octobre 2006.</p> <p>Évaluation – <b>DDR</b> assure l'uniformité; sera obligatoire pour tous les programmes de base à compter d'octobre 2006.</p> <p>Étape de la surveillance/des paiements – formulaires et procédures officialisés : d'ici mai 2006</p> <p>Rapport sur les résultats – on mettra au point une méthode standard d'ici décembre 2006. On a établi une politique provisoire en matière de vérification. Le système de gestion des risques amélioré du Ministère sera en place d'ici décembre 2006.</p>	<p>Programmes; GITI; régions</p>
	<p>3. DEO devrait mettre en œuvre des politiques et des procédures de vérification officielles aux fins de la vérification des EC relatives aux projets.</p>	<p>DEO officialisera et communiquera la politique de vérification à jour concernant les projets.</p>	<p>On procède à l'élaboration de ce cadre.</p>	<p>Programmes – AC élabore actuellement la stratégie.</p>		<p>Programmes – AC; aide de V et E</p>

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D’ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT : LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
<b>Examen de la surveillance et des paiements (S et P) (2003)</b>	1. DEO élaborera un cadre de gestion des risques pour l'ensemble du Ministère. Ce cadre aidera à la mise en œuvre du CVFR.	On renouvelle les CGRR/CVFR qui sont élaborés et mis en œuvre en tant que programmes. Ces documents seront utiles en ce qui a trait aux vérifications, à la vérification des réclamations et aux activités de surveillance.	On n'a pas encore achevé l'élaboration du CGRR et du CVFR.	La majorité des CGRR et des CVFR sont au point, et on finalise actuellement les autres. Finances et Programmes ministériels élabore un cadre de gestion intégrée des risques.	6 décembre 2006	Programmes – AC; participation des régions; aide de V et E
	2. Conception et mise en œuvre d'une fonction de mesure du rendement.	DEO élaborera une stratégie de mesure du rendement pour tous les programmes.	On n'a pas encore élaboré la stratégie de mesure du rendement.	La mesure du rendement à l'échelle des projets incombera aux bureaux régionaux. Des tâches seront attribuées à S et P, ainsi qu'aux agents d'évaluation. Programmes – AC sera responsable de la mesure du rendement à l'échelle du programme et à l'échelle du Ministère. V et E sera chargé des évaluations.	Juin 2006	Programmes – AC; régions; V et E
	3. DEO devrait établir des normes concernant la surveillance et la vérification des réclamations.	DEO examinera les processus actuels pour s'assurer qu'ils sont toujours efficaces et pertinents.	On a élaboré des normes permettant d'effectuer des examens accélérés et approfondis des réclamations.	Les travaux avancent et font actuellement l'objet d'un examen.	Mai 2006	Programmes – AC; participation des régions
	4. DEO devrait élaborer et tenir à jour des politiques et des procédures standards en matière de S et P dans les régions.	Cela sera fait.	L'élaboration de politiques et de procédures standards est en cours.	Les travaux d'élaboration sont terminés en grande partie. On procédera à la mise en œuvre au printemps 2006.	Mai 2006	Programmes – AC

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

5. DEO devrait déterminer les besoins en formation de S et P et y répondre.	DEO déterminera les besoins en formation et offrira, au besoin, une formation coordonnée au niveau central.	Les plans de formation sont terminés; la mise en œuvre n'est pas terminée.	La formation est prévue pour le printemps 2006.	Octobre 2006	Programmes – AC
6. DEO devrait établir des normes de fonctionnement standards, ainsi que des mesures du rendement pour S et P.	DEO établira, pour S et P, des mesures et des normes permettant de gérer le rendement.	On établit actuellement des mesures et des normes aux fins de gestion de S et P.	En cours.	Septembre 2007	Programmes – AC
7. DEO devrait mettre en œuvre un processus d'EAQ et mener des vérifications internes périodiques de S et P.	DEO élaborera et mettra en œuvre un processus d'EAQ et effectuera des vérifications internes périodiques de la fonction de S et P afin d'évaluer la conformité aux politiques et aux règlements.	Le processus d'EAQ n'a pas encore été conçu et élaboré. En ce qui concerne les vérifications, V et E s'occupera de S et P dans le cadre de la vérification de la gestion des subventions et des contributions.	On examine et normalise les processus.	Septembre 2007	Programmes – AC; V et E
8. Donner suite aux recommandations découlant de la vérification du PDC et tenir compte de leur applicabilité pour tous les programmes.	On tiendra compte des recommandations contenues dans le rapport de vérification et on examinera les rapports sur le rendement.	On travaille actuellement à la mise au point d'un système de rapport automatisé.	Le système de rapport automatisé sera mis en œuvre pour l'exercice 2006-2007.	Juin 2006	Programmes – AC; GITI
9. Améliorer les rapports sur l'information de gestion.	DEO examinera les systèmes de rapport.	Voir le point 8.	Le système de rapport fait l'objet d'un examen; les ressources constituaient un problème.	Mars 2007	Programmes – AC; GITI

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

	10. Mettre en œuvre un système de gestion de projets.	DEO évaluera la viabilité du système.	Voir le point 8.	Les travaux relatifs à l'OEP sont en cours.	<p>Élaboration de directives concernant les demandes – Début de l'évaluation initiale du projet (EIP) en octobre 2005. On élaborera les directives concernant l'enregistrement des nouvelles demandes en octobre 2006.</p> <p>Évaluation – <b>DDR</b> assure l'uniformité; sera obligatoire pour tous les programmes de base à compter d'octobre 2006.</p> <p>Étape de la surveillance/des paiements – formulaires et procédures officialisés : d'ici mai 2006</p> <p>Rapport sur les résultats – on mettra au point une méthode standard d'ici décembre 2006. On a établi une politique provisoire en matière de vérification. Le système de gestion des risques amélioré du Ministère sera en place d'ici décembre 2006.</p>	Programmes – AC; GITI
	11. Examen de la structure et du bassin d'employés de S et P.	L'AC déterminera les compétences nécessaires pour les employés de S et P et assurera la mise en œuvre qui s'y rapporte.	Ce processus n'est pas encore achevé.	Ce point sera examiné après le processus de normalisation.	Mars 2007	Régions

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D'ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT : LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
Vérification du Programme de développement des collectivités (PDC) (2003)	1. Il faut adopter des pratiques de surveillance uniformes dans toutes les régions.	Le document stratégique de DEO permettra d'assurer une uniformité.	Les travaux sont actuellement en cours.	Le CGRR et le CVFR ont été élaborés en octobre 2005, et on instaure les pratiques visant à les mettre en œuvre.	Mars 2007	Programmes – AC
	2. Donner suite aux recommandations découlant de la vérification de la conformité.	DEO se servira des rapports de vérification pour revoir les ententes de contribution (EC).	Le suivi des recommandations découlant de la vérification ou de l'évaluation n'a pas fait l'objet d'une surveillance adéquate.	La nouvelle entente entrera en vigueur en avril 2006.	Avril 2006	Programmes – AC
	3. Les rapports trimestriels et annuels sur le rendement devraient être revus et simplifiés, et les pratiques exemplaires régionales devraient être communiquées.	DEO réexaminera la fréquence et le contenu des rapports.	Cela n'a pas été fait.	Les membres du groupe de travail conjoint DEO/DC ont convenu des nouvelles mesures de rendement – octobre 2005  On met actuellement au point le système de rapport automatisé du PDC et on communique les pratiques exemplaires.	Juin 2006	Programmes – AC; régions
	4. On devrait améliorer la documentation des dossiers pour faciliter la surveillance et la transition.	Les régions élaboreront un plan d'action.	Cela n'a pas été fait.	On examine la documentation. On dresse la liste des renseignements nécessaires pour chaque dossier.	Juin 2006	Programmes – AC; participation des régions

**DEO – VÉRIFICATION ET ÉVALUATION**  
**SUIVI CONCERNANT LES VÉRIFICATIONS, LES EXAMENS ET LES ÉVALUATIONS ACHEVÉS**  
**SITUATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (ANALYSE DES ÉCARTS)**

Objet de la vérification, de l'examen ou de l'évaluation	RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE OU PARTIELLEMENT MISES EN ŒUVRE	RÉPONSE DE LA DIRECTION (PLAN D’ACTION DE LA GESTION)	CONSTATATIONS DE V ET E SITUATION CONCERNANT : LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION DE LA GESTION (PAG)	EXPLICATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LA NON MISE EN ŒUVRE/MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DES MESURES	DATE PRÉVUE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ
Vérification du Programme infrastructures Canada (PIC) – C.-B. (2003)	1. Le comité de gestion devrait réduire le temps consacré à l'évaluation et à l'approbation des projets.	On demandera aux employés nommés pour une courte durée de s'occuper de cette question.	On améliore graduellement le processus.	Demandes incomplètes, changements au sein des gouvernements provinciaux, volume et complexité des projets entraînant un examen plus long.	Continu	Régions
	2. On devrait tenir les réunions du comité de gestion régulièrement pour éviter des retards dans l'approbation des projets.	Les réunions sont prévues lorsque des lots de projets sont prêts à être examinés.	Voir point 1.	Les réunions sont prévues lorsque des lots de projets sont prêts à être approuvés.	Continu	Régions
	3. Élaborer et mettre en œuvre un processus de suivi des réclamations trimestrielles.	DEO travaillera avec les provinces afin de souligner l'importance de présenter les réclamations à temps.	La réponse de la direction ne permet pas de régler la question.	Le personnel affecté au programme ne peut pas appliquer cette mesure si l'administration locale n'est pas prête à le faire.	Continu	Régions